

Vendredi

**15**

Novembre  
2019



*Les infos en ligne du* **SNUipp 63**

Réunion d'information syndicale

## **Lempdes : mercredi 27 novembre**

En tant que directeur ou directrice, vous avez reçu ce mercredi le questionnaire du ministère sur "Le métier de Directrice et de Directeur d'école aujourd'hui". Pour être pris en compte, ce questionnaire doit être rempli sur Internet avant le 1er décembre, sans possibilité de revenir sur vos réponses une fois que vous l'aurez complété.

Le SNUipp 63 vous propose un temps d'échange et de discussion autour de ce questionnaire le

**mercredi 27 novembre de 9h00 à 12h00**  
**à l'école élémentaire Le Bourgnon de Lempdes**

Ce sera l'occasion d'évoquer votre ressenti sur cette démarche ministérielle, mais aussi vos problèmes de direction au quotidien et vos propositions pour améliorer vos conditions de travail dans cette fonction difficile, chronophage mais non moins passionnante...

Nous espérons que cet échange pourra vous aider dans votre réflexion sur un métier complexe, auquel le gouvernement semble enfin s'intéresser, suite au suicide de notre collègue Christine Renon en octobre dernier. Souhaitons que son geste désespéré ne reste pas vain et puisse contribuer à faire prendre conscience des difficultés rencontrées par de trop nombreux directeurs-trices d'école.

Nous vous rappelons que cette RIS peut être décomptée des heures d'animations pédagogiques. Si vous avez classe ce jour-là, vous pouvez demander une autorisation d'absence à votre IEN.

Au cours de cette RIS, nous aborderons aussi le problème de la réforme des retraites et les problématiques nouvelles en maternelle.

Merci de votre présence, n'hésitez pas à en parler autour de vous !

**Le droit d'information ne s'use que si l'on ne s'en sert pas.**  
**Tous les personnels ont droit à 9h00 annuelles d'information syndicale déductibles des 108h.00.**  
**Les réunions d'information syndicales sont ouvertes à toutes et à tous: titulaires, stagiaires et contractuels, syndiqué.e.s ou non syndiqué.e.s**

**[Courrier à adresser à l'IEN](#)**